

ABC de la prévention, le b-a ba d'une démarche profitable

Le programme ABC de la prévention suscite beaucoup d'intérêt. C'est que peu de temps après son lancement, ce canevas permettant d'établir un plan d'action en santé et en sécurité du travail (SST) donne déjà des preuves de son efficacité. Comme il convient surtout à des entreprises qui font leurs premiers pas en prévention, il n'entraîne pas nécessairement des réalisations spectaculaires, mais pose plutôt les assises solides d'une démarche menant à des résultats concrets. La conseillère en gestion de la prévention Chantal St-Onge explique ici ce que représente ce programme et fournit un bel exemple de son implantation réussie dans une PME dynamique.

Clé de voûte de la prévention

« ABC de la prévention, c'est vraiment la base de la SST, affirme Chantal St-Onge. Ce programme vise à structurer, à organiser et à planifier une démarche de prévention dans les entreprises qui n'ont pas encore fait grand-chose à cet égard. En général, ce sont des PME qui y font appel, poursuit-elle, mais il peut aussi être utile aux grandes entreprises qui n'ont pas encore de structure en SST. »

Conçu pour servir de trousse d'outils de prévention, le programme n'est cependant pas une recette à suivre aveuglément. L'apport du conseiller en prévention s'avère alors précieux. « Il faut pouvoir prendre le pouls de l'entreprise, juge Chantal St-Onge, voir comment elle fonctionne et quelle est sa culture. C'est ce qui permet au conseiller de l'aider à définir ses objectifs et ses actions de manière à ce qu'ils répondent parfaitement à la situation. » Les PME ne savent souvent pas trop par où commencer et il est impensable de leur imposer au départ tous les éléments que comporte l'ABC de la prévention. Si elles ont peu de ressources pour s'occuper de SST, il ne sert à rien de leur proposer plein de paperasse et

de procédures. « Le conseiller cible alors un nombre limité d'objectifs essentiels, note Chantal St-Onge. S'ils ont des problèmes techniques majeurs par exemple, je fais intervenir les ingénieurs de l'Association. Notre expertise, ce n'est pas que des mots, c'est surtout des réalisations concrètes et les résultats sont parfois immédiats si l'entreprise se prend en charge. »

Un cas éloquent

Si une image vaut mille mots, un exemple réel en dit plus long qu'un discours. Voyons le cas d'Acier Profilé SBB, un fabricant de produits métalliques de Saint-Eustache, spécialisé dans la sous-traitance industrielle, dont la filiale Énergie SBB International est active sur les marchés

En un an, Acier Profilé SBB, un fabricant de produits métalliques de 25 employés, situé à Saint-Eustache, a fait un bond considérable en matière de santé et de sécurité du travail grâce à l'application du programme ABC de la prévention.



V i e n t d e p a r a î t r e ..

Quatre nouvelles grilles d'autodiagnostic

Ces nouveaux outils simples d'utilisation ont été conçus pour vous aider à maîtriser les situations à risque associées à l'utilisation d'équipements courants :

- Scies à ruban à métal
- Machines à rouler (rouleuses)
- Tours conventionnels
- Perceuses à colonne

S'ajoutant aux neuf autres que l'ASP Métal Électrique a déjà publiées, ces grilles d'autodiagnostic complètent cette collection. Appelez-nous au (450) 442-7763 pour les commander, ou téléchargez-les gratuitement de notre site Web : www.aspme.org.



Gagnants du prix Lachance-Morin 2004

Les Industries Harbour ont remporté le prix Lachance-Morin pour la qualité de leurs réalisations dans la prévention des lésions professionnelles.

Plus de détails dans notre prochain numéro.

mondiaux. Fondée en 1974, cette PME emploie 25 personnes dans son usine de 35 000 pieds carrés. Elle a sollicité l'expertise de Chantal St-Onge au printemps 2003. Depuis ce temps, elle a fait un bond considérable en matière de SST.

« Les intervenants d'Acier Profilé SBB, estime Chantal St-Onge, ont pris cette démarche très au sérieux dès le début. Ils avaient une volonté réelle de faire quelque chose et je sentais que c'était une valeur profonde pour eux. » Un des employés ayant subi un grave accident du travail avec un pont roulant, cela a changé sa vision de la SST et il s'est grandement investi dans la démarche. « Quand j'ai donné une formation sur les ponts roulants dans cette usine, rappelle la conseillère, pour lui, ce n'était pas que des mots. Il savait que si les recommandations n'étaient pas suivies, il risquait d'y avoir d'autres accidents. »

C'est d'ailleurs pour obtenir de la formation que la PME a communiqué avec Chantal St-Onge. Or, la conseillère a jugé que cela risquait de tomber dans le vide puisque l'entreprise « n'avait aucune structure, pas de comité de SST, pas de procédure, rien d'organisé ». Elle lui a donc plutôt proposé un ABC de la prévention, ce qui a été accepté. « On a d'abord créé un comité, puis fixé des objectifs, raconte-t-elle. On a aussi établi des règles de fonctionnement, ce qui est très important, à savoir le rôle de chacun des membres du comité et, aussi banal que ça puisse paraître, qui serait responsable de l'ordre du jour et du procès-verbal. » Ces questions de détail sont en effet indispensables pour assurer un suivi, surtout si les gens n'ont pas l'habitude des réunions méthodiques. « Cela permet de savoir où l'on s'en va et de ne rien oublier, en plus d'informer les autres travailleurs sur ce qui se fait. » Le groupe de travail a aussi établi son calendrier de rencontres pour l'année, un autre aspect important pour que les contremaîtres puissent planifier la disponibilité du personnel qui participe aux réunions.

Autre élément crucial à la réussite d'une démarche de prévention : le soutien de la haute direction. Chez Acier Profilé SBB, cet appui s'est traduit par une politique de SST, présentée à l'ensemble des travailleurs, et par le temps accordé aux membres du comité pour accomplir leurs tâches. « On a donc fait le tour des mesures en place, pour constater qu'il n'y avait pas grand-chose, rapporte Chantal St-Onge. Il y avait eu quelques petits accidents dans l'usine, mais aucune action n'était prise pour comprendre pourquoi c'était arrivé, ni pour éviter que cela se reproduise. » En cela, cette PME n'était pas différente de plusieurs autres, où la chance joue souvent en faveur des travailleurs, malgré des risques bien réels.

L'entreprise est ensuite passée à l'action, guidée par les conseils de Chantal St-Onge. Elle a instauré des éléments de base : un système d'inspection, une procédure d'enquête et d'analyse des accidents, une procédure de relevé des statistiques pour pouvoir se comparer et voir si elle s'améliore ou pas avec le temps, ainsi qu'un programme de formation généralisé, « ce qui est assez exceptionnel dans une petite usine », remarque la conseillère. Tous les employés ont ainsi reçu un cours sur le gréage et les appareils de levage, lesquels peuvent s'avérer très dangereux s'il ne sont pas utilisés correctement. « Cela a servi de déclencheur, révèle Chantal St-Onge, parce que ça s'est fait assez tôt au début de l'implantation du plan d'action. Les travailleurs ont alors su que l'ASP

Métal Électrique était dans le décor et ils se sont sentis interpellés puisqu'ils utilisent cet équipement. Aussi, j'ai fait un rapport au comité sur l'ensemble des points soulevés pendant la formation, ce qui a permis aux employés de constater qu'il se faisait un suivi. »

L'ingénieur stagiaire Mathieu Champoux, conseiller à l'Association, a lui aussi donné de la formation à des employés, selon leurs besoins particuliers. « Par exemple, il utilisait nos grilles d'autodiagnostic avec un petit groupe, à côté d'une machine, pour leur faire voir les risques et les mesures de sécurité à prendre, rapporte Chantal St-Onge, puis il déposait un rapport sur les éléments à corriger. C'est sûr que l'usine ne peut pas tout faire du jour au lendemain, mais le comité s'assure de faire un suivi des améliorations proposées. Certaines ne coûtent pas grand-chose, souligne-t-elle, mais le plus difficile pour une PME, c'est de libérer le personnel ; cela demande la volonté de progresser en SST, car une petite usine doit rester productive. Elle doit donc se fixer des priorités en fonction des dangers et agir en ce sens. »

Un an plus tard ?

« Cette usine s'est vraiment prise en charge, affirme la conseillère, elle a fait beaucoup de choses, même si certaines améliorations seront plus longues à implanter, pour des raisons de coûts. Elle a mis en place des règles de sécurité, déterminé les équipements de protection individuelle obligatoires, établi un plan de mesures d'urgence, ce qui existe rarement dans les petites usines, et commencé à introduire le SIMDUT, le dernier élément de son plan d'action. Cette PME compte bien atteindre 100 % de ses objectifs d'ici au mois de juin et elle mérite réellement qu'on souligne ses efforts », conclut Chantal St-Onge.



Chantal St-Onge, passionnée de son métier

Diplômée en psychologie et en sociologie, Chantal St-Onge travaille en santé et en sécurité du travail depuis 1985. Entrée à l'ASP Métal Électrique en 1988, elle y agit à titre de conseillère en gestion de la prévention. Convaincue que personne ne doit perdre sa vie à la gagner et toujours aussi enthousiaste face à la contribution qu'elle peut apporter, elle estime que s'occuper de santé et de sécurité, « cela veut dire prendre soin de soi et des gens autour de soi et, pour une entreprise, prendre soin de son monde, avoir du respect pour ses travailleurs, ne pas les exposer à des risques parce que leur vie nous tient à cœur. On passe tellement de temps au travail qu'il faut s'assurer d'y être bien et en sécurité. »



**Association paritaire
pour la santé
et la sécurité du travail
Secteur fabrication
de produits en métal
et de produits électriques**

2271, rue Fernand-Lafontaine
Bureau 301
Longueuil (Québec) J4G 2R7
Tél. : (450) 442-7763
Télé. : (450) 442-2332

3950, boul. de la Chaudière
Bureau 110
Sainte-Foy (Québec) G1X 4B7
Tél. : (418) 652-7682
Télé. : (418) 652-9348

www.aspme.org